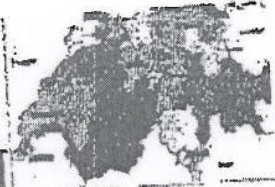


FAX NO.

ROM :

TRANSFERT

TELECOM



* Appel gratuit depuis un poste fixe

SUISSE/EUROPE

CENTRALISATION D'INFORMATIONS ET DE DIFFUSION DE DONNEES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU SUISSE ET EUROPEEN
 SWISSCOM-SWISSCOM MOBILE-SUNRISE-ORANGE-TRANSATEL MOBILE-YALLO-VTX-PROFITEL-TELE 2-TALK TALK-
 DIRECTORIES.CH-LES PAGES JAUNES.CH-ANNUAIRE 1018-SMART PHONE-COLT TELECOM-DISCOUNT TEL-RED TELECOM
 COOP MOBILE-ECONOPHONE-3U-TELESONIQUE-PRIMIUS-GLOBALZONE-TEL INFO-ANNUAIRE 1811-1899
 CORRESPONDANCE SIEGE EUROPEEN-QUALDES QUEYRIES 33100 BORDEAUX FRANCE TVA FR : 48852654879428

CD-ROM PRO MULTI-ENTREPRISES -
 REVUE PRESSE EN 3 MILLIONS D'EXEMPLAIRES

- ANNUAIRES - Made in China -

PARUTION INTERNET
ANTENNE SUISSE

A RETOURNER PAR FAX AU : 022 545 75 20

N° de Transfert : TGH-14/250

ORDRE DE TRANSFERT

Raison sociale.....

Représenté par.....

Adresse.....

NPA/localité..... Ville.....

Téléphone..... Fax.....

Mobile..... Site Web.....

... Activités.....

TRANSFERT SIMPLE

LOGO COULEUR (260 CHF)

CREATION LOGO (480 CHF)

REACTUALISATION :

- 24 mois
- 6 mois
- 36 mois
- 12 mois
- 48 mois

DOCUMENT LISIBLE

Votre conseiller : Elodie

TAMPON ET SIGNATURE

TRANSFERT DE DONNEES SUR UNE PERIODE DE 48 MOIS.
 L'offre promotionnelle couvre uniquement le premier transfert.
 Facturation de l'offre promotionnelle: Prix du transfert Mensuel H.T : 1.150 CHF
 Remise formule promotionnelle : - 1.150 CHF

LE SOUSCRIPTEUR DECLARE AVOIR PRIS PLEINEMENT CONNAISSANCE DES C.G.V
LE 2/10/10 A Fonteraux

Conditions Générales de Vente: Le souscripteur mettra à la disposition de la société d'édition, les éléments et typons nécessaires à son insertion et à la réalisation du présent contrat qui prend effet à la date de signature de l'ordre de transfert, sans quoi, il autorise nos services de conception publicitaire à créer les encarts de publicité au moyen des éléments à leur disposition. Cet ordre de transfert tient lieu de bon de commande, concernant la réservation d'un emplacement internet ainsi que sur les cd-rom et annuaires papier distribués respectivement au niveau européen à trois millions d'exemplaires, en deux jets semestriels. Les modifications de contrats ne peuvent en aucun cas être prises en considération au delà du délai légal de rétractation, le souscripteur reconnaît mandat nos antennes internationales de conception pour l'exécution immédiate du présent contrat pour une période de quarante huit mois et pour un tarif mensuel hors taxes de mille cent cinquante CHF. L'offre promotionnelle de bienvenue ne couvre que le premier mois de transfert. Le règlement pour une année au minimum sera effectué sous quinze jours à partir de la date de signature du souscripteur. Le défaut de paiement ou le non respect de contrat entraîneront, outre les frais judiciaires et de recouvrements, le règlement immédiat de la totalité du contrat, soit quarante huit mois d'abonnement, plus les intérêts légaux de retard qui seront immédiatement exigibles. Le contrat d'assurance souscrit par notre filiale principale auprès du Groupe ALOY Assurances Ltd, couvre uniquement le remboursement des sommes payées avant parution pour une durée de douze mois minimum, seulement en cas de résiliation anticipée par accord réciproque. Le souscripteur s'engage, après avoir pleinement pris connaissance des conditions générales de vente, qu'il déclare accepter sans aucune réserve, par l'apposition du cachet de l'entreprise ou de sa signature sur ce contrat. Les contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, devront impérativement être soumises à l'office des poursuites du canton.